



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 29 JUIL 2019

Service Risques Énergie
Construction Circulation

Urbanisme et Prévention
des Risques

Objet : Porter à connaissance de la maîtrise de l'urbanisme relative au risque inondation de la Moselle et de la Bibiche – Études HYDRATEC 2019

PJ :

- Cartographie de l'aléa inondation de la Moselle et de la Bibiche de la commune de BASSE-HAM intégrant la confluence avec la Moselle et les résultats de l'étude CEREMA 2018 ;
- Note HYDRATEC expliquant la mise à jour de la cartographie de l'aléa inondations de la Moselle et de la Bibiche intégrant les derniers résultats de la Moselle (CEREMA 2018).

Monsieur le Maire,

Par arrêté du 18 octobre 2017, j'ai prescrit la révision du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles "inondation" (PPRi) de la commune de BASSE-HAM, afin de prendre en compte l'étude SOGREAH de 2005 pour la Moselle, et l'étude HYDRATEC de 2015 pour la Bibiche, définissant de nouvelles emprises de zones inondables et de nouvelles cotes de référence. Cette dernière étude a concerné l'intégralité de ce cours d'eau depuis sa source à Bettelainville, jusqu'à sa confluence avec la Moselle sur le territoire communal de Basse-Ham.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de prescription du 18 octobre 2017, la commune de BASSE-HAM et la communauté d'agglomération Portes de France – THIONVILLE (CAPFT) ont été associées à la procédure de révision du PPRi. À ce titre, deux réunions ont été organisées : le 13 mars 2018 dans les locaux de la DDT et le 12 avril 2018 à BASSE-HAM pour présenter aux collectivités le projet de zonage PPRi. Cette phase d'association des collectivités s'est achevée au début de l'été 2018.

Monsieur le Maire
Mairie de BASSE-HAM
5 Rue de la Mairie
57970 BASSE-HAM

Dans le même temps, les premiers résultats de la nouvelle modélisation hydraulique de la Moselle, entreprise en 2018 par la DREAL Grand Est avec l'appui du CEREMA, laissait apparaître, que les hauteurs d'eau calculées sur les parties de la Moselle, s'étendant du barrage d'Uckange jusqu'au pont des alliés à Thionville et du barrage de Koenigsmacker à la frontière, seraient localement inférieures aux hauteurs d'eau déterminées par SOGREAH en 2005.

C'est pourquoi la DDT, en lien avec les collectivités, a décidé d'interrompre la procédure de révision du PPRi et d'attendre les résultats définitifs des études du CEREMA, qui se sont achevées à la fin de l'année 2018.

Une fois ces résultats définitifs fournis, la DDT a demandé au bureau d'études HYDRATEC d'actualiser l'étude hydraulique de la Bibiche réalisée sur BASSE-HAM, en tenant compte des effets de la confluence avec la Moselle. Les interactions entre la Moselle et la Bibiche existent et l'état de la Moselle a une influence déterminante sur les écoulements dans la Bibiche en période de crue. L'actualisation de l'étude HYDRATEC de 2015 a donc été réalisée dans le cas d'une concomitance de crues des deux cours d'eau. HYDRATEC a achevé cette actualisation au mois d'avril 2019, et produit la carte d'aléa inondation du territoire communal.

La prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme constitue un enjeu majeur pour la protection des personnes et des biens. C'est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités.

En l'occurrence, l'État affiche les risques en déterminant leur localisation, élabore, en considération des enjeux exposés, des plans de prévention des risques et porte à la connaissance des communes et de leurs groupements les éléments destinés au respect des dispositions de l'article L 132-1 du code de l'urbanisme.

C'est dans cet objectif, que je vous adresse les résultats de l'étude hydraulique de la Bibiche d'avril 2019.

Cette étude établit une meilleure connaissance du risque généré par les débordements des deux cours d'eau. Elle a redéfini de nouvelles emprises inondables, des nouvelles cotes de référence et apporte une connaissance plus fine des caractéristiques des crues. Ces nouvelles connaissances doivent être prises en compte dès à présent en complément du PPRi opposable, dont la procédure de révision va être réactivée. La DDT de la Moselle vous invitera début septembre 2019 à participer à une réunion, en vue de poursuivre la procédure de révision du PPRi de votre commune.

Les résultats de l'étude HYDRATEC 2019 doivent également être pris en compte le plus en amont possible dans les projets de développement de votre commune et des mesures doivent être appliquées pour maîtriser l'urbanisme, au besoin par le recours à l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

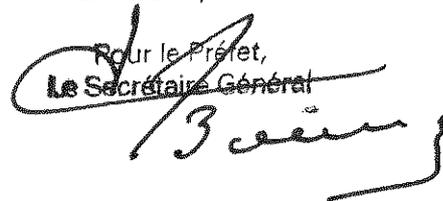
En attendant la révision du PPRi de votre commune, et aux fins d'une prise en compte dès à présent, je porte à votre connaissance la nouvelle cartographie de l'aléa inondation de la Moselle et de la Bibiche actualisée, ainsi qu'une note rédigée par HYDRATEC, expliquant la mise à jour de la cartographie de l'aléa de la Bibiche selon les résultats de la modélisation de la Moselle (étude CEREMA 2018).

Je vous invite à tenir le présent « Porter à connaissance » à la disposition du public, conformément à l'article L132-3 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Thierry BONNET

Copie :

- Monsieur le Président de la communauté d'Agglomération Porte de France – THIONVILLE
- Monsieur le Président du SCOT de l'Agglomération Thionilloise
- Sous Préfecture de THIONVILLE
- DDT57 Délégation Territoriale de Sarreguemines
- DDT57 / SABE / DA / PU
- DDT57 / SABE / DA / FUF
- DDT57 / SABE / PE